



Politique d'annulation et de remboursement

Annulation par un participant – 14 jours ouvrables et plus avant la date de formation

Toute demande d'annulation d'inscription doit être transmise par courriel au secrétariat de L'ADOQ (gestion@ladoq.ca), au plus tard 14 jours ouvrables avant le début de la formation. Des frais administratifs de 45 \$ + taxes seront retenus dans tous les cas.

Annulation par un participant – Moins de 14 jours ouvrables avant la date de formation

Aucun remboursement ne sera émis en dehors du délai, à moins que la demande ne soit accompagnée d'une pièce justificative¹. À ce moment, L'ADOQ évaluera, au cas par cas, les situations admissibles pour remboursement.

Aucune substitution de participant n'est possible.

Aucun crédit ne sera accordé pour une formation ultérieure.

Annulation par L'ADOQ

L'ADOQ se réserve le droit d'annuler toute formation si le minimum de participants requis n'est pas atteint. Dans cette éventualité, L'ADOQ avisera les personnes inscrites dans un délai raisonnable et remboursera les frais d'inscription en totalité.

¹ La pièce justificative peut être un document officiel signé par un professionnel de la santé, par une compagnie d'assurance ou par l'employeur.